

Agripower facilite et sécurise l'acquisition d'unité de méthanisation avec la solution de co-exploitation développée par sa filiale, Agripower Partner

Agripower France (« Agripower ») (FR0013452281 / Mnémonique : ALAGP), acteur leader de la transition énergétique et intégrateur de solutions de méthanisation individuelles et collectives, déploie, via sa filiale Agripower Partner, une solution de co-exploitation pour la méthanisation individuelle.



Depuis sa création, il y a une dizaine d'années, Agripower joue un rôle moteur dans l'essor de la méthanisation en France avec 77 installations individuelles ou collectives réalisées sur l'ensemble du territoire français et développe ainsi une énergie respectueuse de son environnement.

Fort de son savoir-faire sur l'intégralité de la chaîne de valeur, Agripower commercialise désormais, à travers sa filiale Agripower Partner, une offre de micro-méthanisation « **clé en main** » associée à un financement sécurisé par une solution de co-exploitation.

LA CO-EXPLOITATION AVEC AGRIPOWER PARTNER : UNE SOLUTION INNOVANTE ET COMPLÈTE

La solution de co-exploitation, développée par Agripower Partner, permet d'accompagner et de sécuriser les exploitants agricoles dans la mise en œuvre d'une unité de méthanisation sur l'ensemble des enjeux techniques, juridiques, administratifs, financiers et fiscaux.

Agripower Partner investit, en tant qu'actionnaire minoritaire, aux côtés de l'exploitant agricole dans une société commune d'exploitation (SAS), qui sera propriétaire et exploitante de l'unité de méthanisation. Au travers des partenariats bancaires, en cours de finalisation, Agripower Partner sécurise également le financement de l'unité de méthanisation.

Durant la durée de vie de l'unité (estimée à 20 ans), l'exploitant gère en autonomie l'alimentation et le quotidien de son unité de méthanisation. Agripower Partner fournit son expertise et son soutien avec un contrat d'assistance « full service » sur la durée de vie de l'unité.

Le résultat net généré par l'exploitation (revenus issus de la vente d'électricité – les charges d'exploitation et financières) est réparti entre l'exploitant et Agripower Partner en proportion de leur apport dans la société d'exploitation (80% pour l'agriculteur, 20% pour Agripower Partner dans un schéma usuel). L'exploitant agricole dispose ainsi d'un complément de revenus sur l'ensemble de durée de vie de l'exploitation.

UNE SOLUTION DÉJÀ LARGEMENT PLÉBISCITÉE, VISANT À DYNAMISER LE DÉVELOPPEMENT D'UNITÉS DE MICRO-MÉTHANISATION 100% AUTONOME ET SÉCURISÉES

Avec son offre de co-exploitation, inédite sur le marché de la méthanisation individuelle, Agripower Partner apporte une réponse efficace aux exploitants désireux d'installer une unité en simplifiant grandement les aspects juridiques et financiers inhérents à ce type de projet.

Le succès de la solution de co-exploitation d'Agripower Partner est d'ores et déjà au rendez-vous avec 5 unités signées en quelques mois et de nombreux projets actuellement en discussion. L'offre est accessible pour les deux principaux produits de méthanisation d'Agripower :

- **Méthanisation par voie liquide**, conçue pour des exploitations laitières avec lisier
- **Méthanisation par voie sèche**, conçue pour des exploitations d'élevage de types ovin, bovin ou caprin (fumier, CIVE, fruits)

Agripower Partner, qui initie ses premiers développements avec l'assise financière d'Agripower, entend accroître rapidement sa capacité d'action financière et pourrait à terme intervenir également en co-investissement sur certains projets de méthanisation collective développés par Agripower.

Avec Agripower Partner, le groupe Agripower France ambitionne de dynamiser le marché de la méthanisation en milieu agricole et ainsi renforcer son leadership en France mais également dans les pays limitrophes sous équipés en méthanisation individuelle.

Prochain communiqué : Chiffre d'affaires semestriel 2021/2022 – 24 mars 2022

Retrouvez toute l'information sur le site www.agripower-france.com

À PROPOS D'AGRIPOWER

Créé en 2012, Agripower est un intégrateur de solutions de méthanisation, notamment en milieu agricole, qui accompagne ses clients sur la conception et la réalisation d'unités de méthanisation.

Acteur de la transition énergétique inclusive, Agripower développe des unités de méthanisation, procédé permettant de transformer des matières intrants organiques (déchets) en biogaz. Agripower se positionne sur deux segments de la méthanisation : d'une part les solutions de méthanisation collective, à destination des collectivités, des groupes d'agriculteurs ou de l'industrie (agroalimentaire), et d'autre part les produits de méthanisation individuelle pour les exploitations agricoles de tailles intermédiaires. Avec 77 unités individuelles ou collectives, installées et fonctionnelles, Agripower est l'un des leaders français sur ses marchés.

En 2020 -2021, Agripower a réalisé un chiffre d'affaires de 8,4 millions d'euros.

RELATIONS INVESTISSEURS

ACTUS finance & communication
Olivier Lambert
agripower@actus.fr
Tél. 01 53 67 36 33

RELATIONS PRESSE

ACTUS finance & communication
Fatou-Kiné N'Diaye
fndiaye@actus.fr
Tél. 01 53 67 36 34